

Le Centre de Gestion de l'Eure et le Centre de Gestion de Seine Maritime ont passé convention pour l'organisation du concours de rédacteur territorial. Le Centre de Gestion de l'Eure est donc le Centre de Gestion organisateur de ce concours pour les Départements de Seine Maritime et de l'Eure.

Le nombre de postes ouverts est de :

- 58 postes au concours externe
- 72 postes au concours interne
- 14 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours de REDACTEUR TERRITORIAL 2017 :

- Retrait des dossiers : du 21 février 2017 au 15 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)
- Date limite de dépôt des dossiers : le 23 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours de rédacteur (interne, externe et troisième concours) se sont déroulées le 12 octobre 2017 au stade Jesse Owens de Val de Reuil, à la salle des fêtes de Bernay et au CDG 27.

Le jury d'admissibilité, réuni le 24 janvier 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 10 heures 30, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

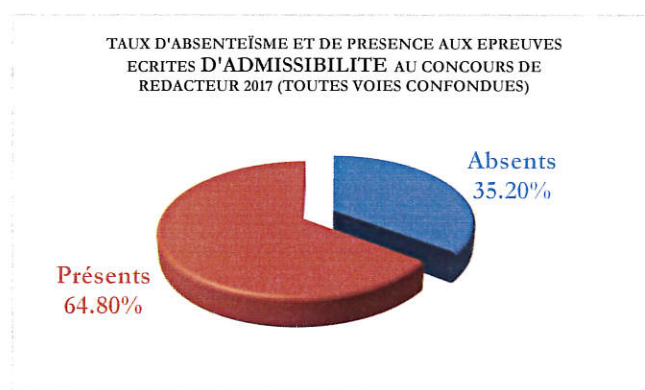
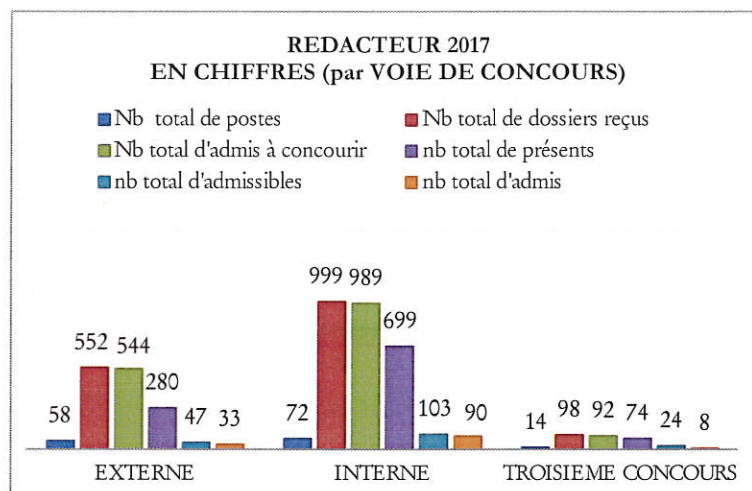
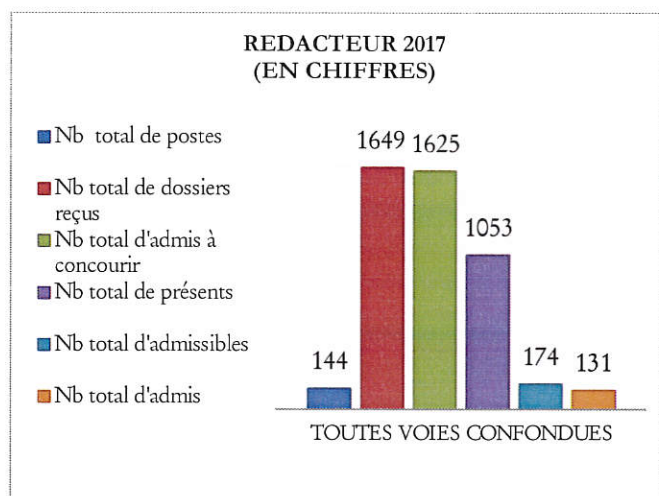
Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Les épreuves orales d'admission du concours de rédacteur (interne, externe et troisième concours) se sont déroulées les 5-6-7-9-12-13 et 15 février 2018 dans les locaux du Centre de Gestion de l'Eure.

Le jury d'admission, réuni le 16 février 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 14 heures 30, a statué sur les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orale.

Nombre de dossiers reçus :	1649	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	1625	candidats			
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites :	1053	candidats	soit :	64.80%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des épreuves écrites :	572	candidats	soit :	35.20%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés et bénéficiant d'un aménagement d'épreuve	11	candidats ont bénéficié d'aménagement d'épreuve(s):			
	Nature de l'aménagement :	➤ 6 candidats ont bénéficié d'un 1/3 temps ➤ 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et d'un agrandissement de son sujet en format A3. ➤ 1 candidat a bénéficié de 30 minutes de temps supplémentaire si glycémie <0,7g/l en cas de malaise. ➤ 1 candidat a bénéficié d'un siège ergonomique et d'un repose pieds. ➤ 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps, d'un local isolé adapté pour un fauteuil roulant et d'un(e) secrétaire. ➤ 1 candidat a dû composer sur ordinateur.			

Photographie rapide du concours de Rédacteur – session 2017



Avant d'étudier les notes des candidats de façon anonyme, il a été exposé lors de la réunion que plusieurs anomalies avaient été constatées sur certaines copies.

Pour rappel sur la page de garde de chaque sujet des épreuves écrites, il était indiqué les consignes ci-après :

« À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. »

Malgré ces indications plusieurs copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites et ce, comme suit :

- copie comportant les nom et prénom du candidat et/ou un nom fictif dans l'entête du devoir,
- copie comportant les nom et prénom du candidat et/ou un nom fictif dans l'entête du devoir ainsi que le nom d'une ville « Roches »,
- copie comportant une signature (sans nom) en fin de devoir,
- copie comportant une signature avec 2 grands « X » suivis de « Rédacteur »
- copie(s) où la couleur rouge a été utilisée,
- copie où 2 couleurs ont été utilisées (le bleu pour réécrire la question et le noir pour répondre à la question),
- copie comportant dans l'entête du devoir la ville de « BIVILETTE ».

Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé à l'unanimité d'annuler les copies qui ne respectaient pas les consignes d'anonymat.

CONCOURS DE REDACTEUR – SESSION 2017

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

(Les données fournies ne tiennent pas compte des éventuelles décisions du jury d'annuler certaines copies suite à anomalies constatées dans les devoirs)

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve (moyenne la plus haute et la plus basse sur 20)	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 24/01/2018)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2015)	58 (20)	552 (445)	544 (434)	264 (209)	280 (225)	48.53% (48.16%)	51.47% (51.84%)	Questionnaire 5.30/20 (8.20/20) Rédaction d'une note 6.88/20 (8.43/20)	Questionnaire 18.50/0.00 (18.50/0.00) Rédaction d'une note 15.50/0.00 (16.00/0.50)	6.11/20 (8.36/20) (15.75/0.00) (17.00/1.75)	9.00/20 (11.50/20)	47 (33)	8.64% (7.60%)
INTERNE (2015)	72 (29)	999 (840)	989 (832)	290 (193)	699 (639)	29.32% (23.20%)	70.68% (76.80%)	Rédaction d'une note 7.53/20 (7.98/20)	Rédaction d'une note 17.50/0.00 (16.50/1.00)	7.53/20 (7.98/20) (17.50/0.00) (16.50/1.00)	11.50/20 (13.00/20)	103 (46)	10.41% (5.53%)
TROISIEME CONCOURS (2015)	14 (9)	98 (79)	92 (71)	18 (22)	74 (49)	19.57% (30.99%)	80.43% (69.01%)	Rédaction d'une note 8.20/20 (8.40/20)	Rédaction d'une note 15.00/1.50 (15.50/4.50)	8.20 / 20 (8.40/20) (15.00/1.50) (15.50/4.50)	10/20 (10.00/20)	24 (13)	26.09% (18.31%)
TOTAL (2015)	144 (58)	1649 (1364)	1625 (1337)	572 (424)	1053 (913)	35.20% (31.71%)	64.80% (68.29%)					174 (92)	10.71% (6.88%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours de rédacteur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 174 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 47 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 9.00/20)
- 103 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 11.50/20)
- 24 candidats admissibles au TROISIEME concours (seuil d'admissibilité : 10.00/20)

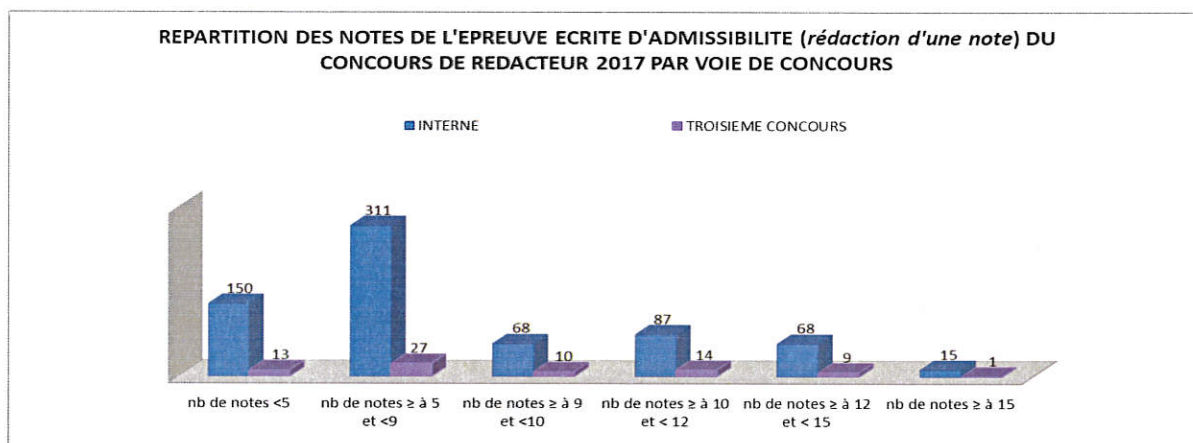
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

I) Le concours INTERNE et le TROISIEME CONCOURS.

Une seule épreuve d'admissibilité :

-Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (3 heures ; coef : 1) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



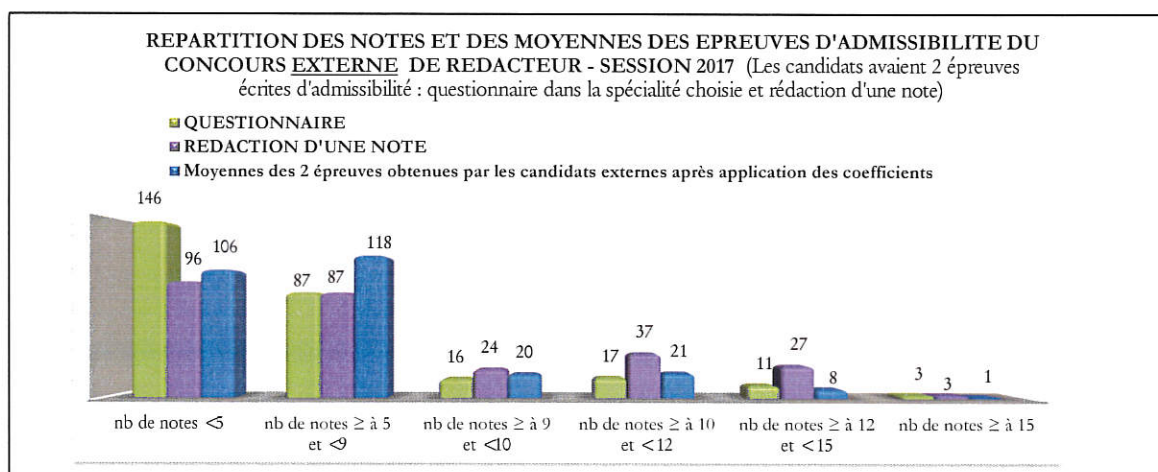
II) Le concours EXTERNE.

Deux épreuves d'admissibilité.

1° -Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 heures ; coef : 1).

2° -Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (3 heures ; coef : 1) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



Remarques générales du jury sur les épreuves écrites du concours de Rédacteur - session 2017 :

1) Rédaction d'une note pour les concours externe, interne et de 3^{ème} voie :
La destination de la note, pour certains devoirs n'est pas ou mal identifiée.

Il a été constaté sur de nombreuses copies d'important problèmes de formalisme :

- Rédaction en forme de listing
- Timbre de la note inexistant
- Nombreux « copier-coller »
- ...

Par ailleurs, il a été également constaté sur de nombreux devoirs :

- Un manque de cohérence, de transition entre les parties
- D'importantes difficultés à annoncer la problématique
- Plan inexistant
- Devoirs trop courts ou inachevés
- Devoirs ne répondant pas à la commande

Tout cela implique un manque de méthodologie dans l'établissement d'une note ainsi qu'une mauvaise gestion du temps et une certaine méconnaissance de l'exercice.

De nombreuses notes ne pourraient pas être proposées à un élu.

Le jury est très inquiet sur le niveau général des candidats dans ce genre d'exercice.

2) Uniquement pour les candidats externes : réponses à une série de questions :

Niveau des candidats très faible, les fondamentaux ne sont pas connus et les réponses trop peu développées que ce soit sur des questions de finances, de droits publics, de droit civil ou d'action sanitaire et sociale.

Un vrai manque de connaissances constaté pour une majorité de candidats qui peut se traduire par un manque d'investissement et de travail.

Beaucoup de hors sujets et de nombreuses incohérences dans le traitement des réponses. Les candidats ont essayé de répondre aux questions pour montrer ce qu'ils savaient mais sans répondre à la commande.

Le jury attend d'un rédacteur un minimum de rédaction, or pour de nombreux candidats les réponses fournies sont brèves, pas ou peu développées, et ne font apparaître aucune référence juridique.

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

	Nb de candidats déclarés (jury du 24/01/2018)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 16/02/2018)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2015)	47 (33)	46 (33)	Entretien oral 10.70/20 (10.06/20)	Entretien oral 17.00/6.50 (17.50/2.50)	10.67 / 20 (12.09/20)	14.17 / 8.50 (15.00/8.82)	33 SUR 47 (30 sur 33)	33 (20)	10.00/20 (11.50/20)
INTERNE (2015)	103 (46)	103 (46)	Entretien oral 10.72/20 (10.77/20)	Entretien oral 19.00/4.50 (16.00/6.00)	11.88 / 20 (12.36/20)	16.50 / 8.25 (15.75/9.50)	90 SUR 103 (44 sur 46)	90* (34)	10.00/20 (11.63/20)
TROISIEME CONCOURS (2015)	24 (13)	24 (13)	Entretien oral 6.79/20 (8.15/20)	Entretien oral 13.00/2.00 (12.50/4.50)	9.22 / 20 (9.77/20)	13.50 / 6.25 (14.00/8.00)	8 SUR 24 (5 sur 13)	8 (4)	10.00/20 (10.75/20)
TOTAL (2015)	174 (92)	173 (92)					131 SUR 174 (79 sur 92)	131 (58)	



(*) Vu, l'article 5 du Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.
Par le présent article, et considérant que 31 postes (25 en externe et 6 au troisième concours) n'ont pas été pourvus, le jury a décidé à l'unanimité de transférer 18 postes au concours interne.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours de rédacteur, le jury a arrêté en fonction des postes ouverts dans chaque voie de concours, le seuil d'admission dans chacune d'elles afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

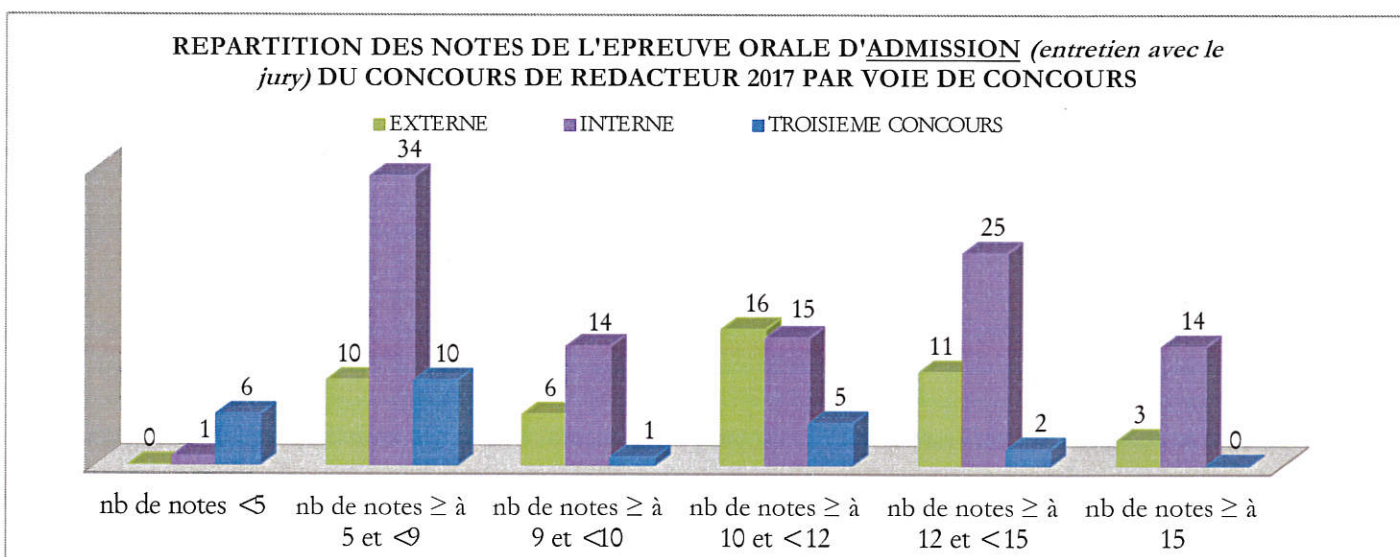
Décision du jury :

- Le jury a déclaré 131 candidats admis au concours de rédacteur session 2017 à l'issue des épreuves écrites et orale
- 33 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.00/20)
 - 90 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.00/20)
 - 8 candidats admis au TROISIEME concours (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.00/20)

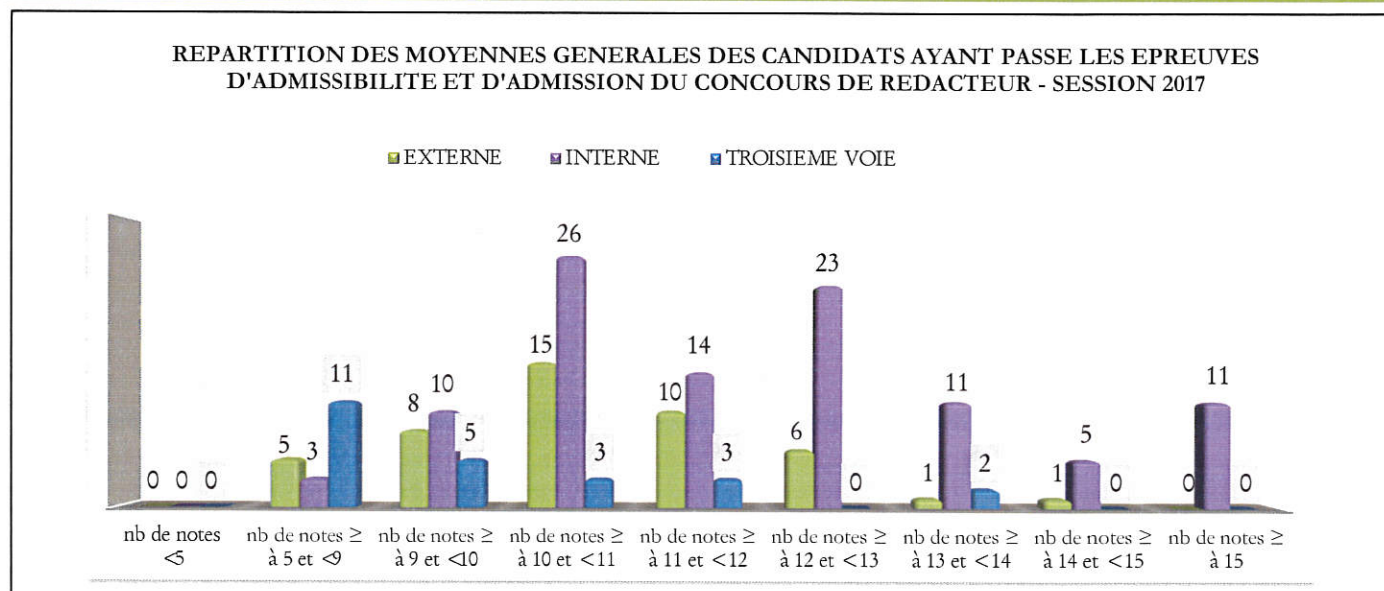
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS DE REDACTEUR SESSION 2017

Intitulé de l'épreuve orale :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES APRES AVOIR EFFECTUE TOUTES LES EPREUVES (ECRITES ET ORALES) AU CONCOURS DE REDACTEUR - SESSION 2017



Remarques générales du jury sur l'épreuve orale du concours de Rédacteur

Session 2017 :

Les candidats des 3 voies de concours (interne, externe, troisième concours) déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites devaient passer une unique épreuve orale d'admission.

Cette épreuve orale (entretien) de 20 minutes se décompose en 2 temps :

- 1) Le candidat présente un exposé de 5 minutes maximum dont le cadre, fixé par décret, varie sensiblement en fonction de la voie de concours ;
- 2) Après l'exposé et sur le temps imparti restant s'engage une conversation avec le jury permettant notamment d'apprécier les connaissances, la motivation et l'aptitude à exercer les missions du grade de rédacteur.

D'un point de vue général et concernant les 3 voies de concours, les membres du jury ont été relativement déçus des prestations. En ce sens, les notes sont en adéquation avec les prestations réalisées car le jury n'a pas voulu dévaloriser ce concours relevant de la catégorie B. En effet, lors de cette épreuve, il est attendu que le candidat se projette sur les missions et la posture dévolues aux membres du cadre d'emplois, en d'autres termes qu'il est une culture territoriale affirmée, une réelle ouverture d'esprit, une capacité à réfléchir, une capacité à diriger une équipe, un service, une capacité à se projeter et ainsi d'être force de proposition.

Le jury rappelle notamment que les rédacteurs territoriaux peuvent :

- Être chargés de fonctions administratives d'application ;
- Assurer des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable ;
- Participer à la rédaction des actes juridiques ;
- Contribuer à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité ;
- Se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution ;
- Être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

(Confère l'article 3 du Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)

I. L'exposé du candidat de 5 minutes maximum

Que ce soit en externe, interne ou au troisième concours, l'épreuve orale débutait par un exposé du candidat de 5 minutes maximum. Une grande partie des candidats ont respecté le temps qui leur était imparti. Cependant, quelques candidats n'ont pas su gérer leur temps : soit l'exposé était trop court (moins de 3 minutes) soit l'exposé était trop long ce qui s'est traduit par l'interruption par le jury de cet exposé.

Il est à noter que cet exercice permet aux candidats de valoriser leur parcours tout en se projetant sur les missions d'un cadre B et ainsi de montrer une motivation certaine pour occuper un poste de rédacteur.

De plus, les membres du jury ont relevé que les exposés étaient trop stéréotypés, récités par cœur et, de fait, manquaient de spontanéité.

Enfin, bon nombre d'exposés ne laissaient place à aucune projection et comportaient beaucoup de « banalités ».

II. Appréciation des connaissances, de la motivation et de l'aptitude à exercer les missions du grade de rédacteur tout au long de l'entretien

a) Remarques sur les candidats au concours Externe :

Une majorité des candidats étaient de « faux externes » c'est à dire déjà en poste dans la fonction publique.

Le niveau général est moyen, néanmoins, 3 candidats se sont réellement détachés des autres en ayant réalisé une excellente prestation.

Il a été relevé qu'un grand nombre de candidats ne mesuraient pas l'importance des missions que peut être amené à exercer un rédacteur dans le cadre de ses fonctions.

De plus, les membres du jury ont constaté que de nombreux candidats ont eu ou ont donné l'impression d'avoir une attitude dilettante et parfois à la limite de l'arrogance. Force a été de constater un manque réel de préparation à cette épreuve eu égard les réponses apportées sur des questions sommes toutes classiques relevant de cet exercice.

Par ailleurs, les membres du jury ont été confrontés à certains candidats qui avaient d'importantes et préoccupantes lacunes dans la compréhension des questions posées.

En outre, le jury a souligné une absence de connaissance sur des questions relevant de l'environnement et de l'actualité territoriale. Lorsqu'il y avait des réponses sur ces domaines, celles-ci étaient peu développées, voire incomplètes. Certaines réponses apportées se soldaient par un hors sujet.

b) Remarques sur les candidats au concours Interne :

Tout comme le concours externe, le niveau des candidats fut moyen avec toutefois de très bonnes surprises. Une dizaine de candidats sur les 103 candidats entendus ont répondu avec succès aux exigences de l'exercice.

Plusieurs candidats ont manifesté un degré élevé d'anxiété (débit de parole irrégulier ; déroulement de l'entretien déstructuré ; mauvaise gestion du temps ; niveau de langage faible ; difficulté à trouver ses mots ; ...) ce qui leur a probablement été préjudiciable lors de l'entretien.

D'un point de vue global, les candidats ne sortent pas de leur périmètre professionnel. En effet, ces derniers restent dans le domaine de compétences dans lequel ils officient sans faire preuve de curiosité concernant d'autres domaines. De fait, les membres du jury reprochent à ces derniers le manque de projection au-delà de leur poste actuel, le manque d'analyse et de recul, le manque de curiosité pour l'actualité territoriale et la méconnaissance des enjeux territoriaux actuels.

De plus, certains candidats n'ont pas eu la posture adéquate attendue lors d'un entretien.

De surcroît, à l'image des externes, et ne mesurant pas l'enjeu de l'oral, certains candidats se sont présentés sans s'être donné la peine de préparer un tant soit peu cette épreuve.

Par ailleurs, les candidats ne répondent pas forcément aux questions demandées.

Pour finir, le jury déplore particulièrement le manque cruel de culture générale et la méconnaissance importante de l'environnement territoriale émanant de candidats en poste et souhaitant évoluer sur des missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

c) Remarques sur les candidats au troisième concours :

Comparativement aux 2 voies de concours précitées, le niveau des candidats sur cette épreuve s'est révélé très faible ce qui s'est traduit notamment par l'attribution de plusieurs notes éliminatoires et in facto, d'écarter de façon certaine des candidats qui n'auraient manifestement pas le niveau pour accéder au grade auquel ils concourent.

Des lacunes importantes ont été relevées en matière de connaissance de l'environnement territorial. Certains candidats n'ont montré aucune capacité à manager. Certains ont été dans l'incapacité de se positionner en tant que responsable de service.

De plus les candidats au troisième concours manquaient de culture intellectuelle et parfois étaient dépourvus des savoirs fondamentaux indispensables à tout fonctionnaire territorial (missions et compétences des collectivités territoriales, statut, droits et obligations du fonctionnaire ...).

Les membres du jury ont rencontré de sérieuses difficultés à déceler de réelle motivation envers certains candidats.

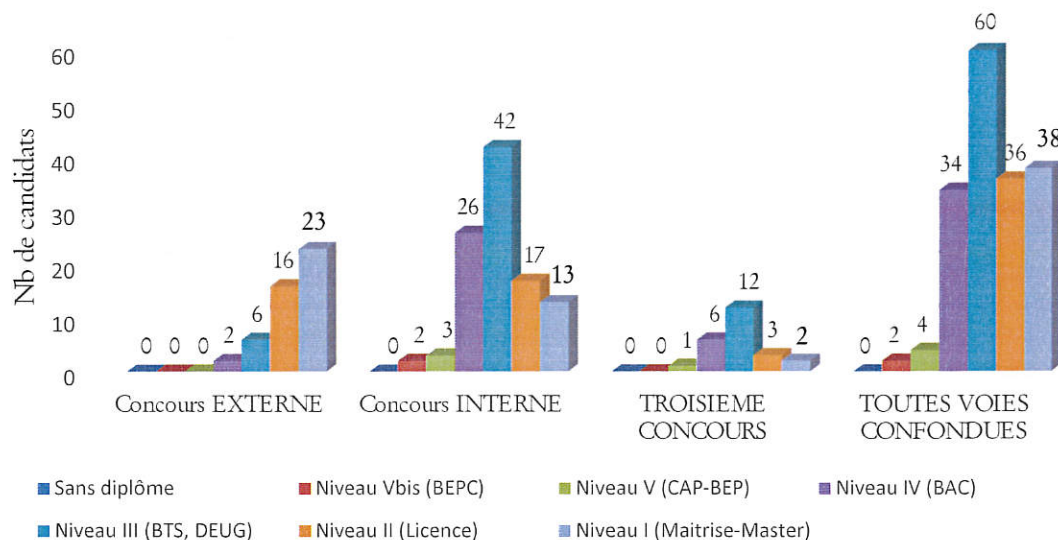
Malgré des questions basiques posées par le jury sur l'environnement territorial ou sur l'actualité territoriale, certains candidats ont été dans l'incapacité de répondre ou ne comprenaient pas les questions posées puisque les réponses ne correspondaient pas du tout aux questions.

Le jury a eu l'impression que certains candidats se sont présentés pour avoir un aperçu du déroulement d'une telle épreuve puisque l'entretien a fait ressortir le manque voire l'absence de préparation et de révision et l'ignorance du contenu de cette épreuve.

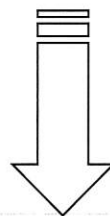
PROFIL DES CANDIDATS

I) REPARTITION DES CANDIDATS DU CONCOURS DE REDACTEUR - SESSION 2017 - PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ETUDE DECLARE

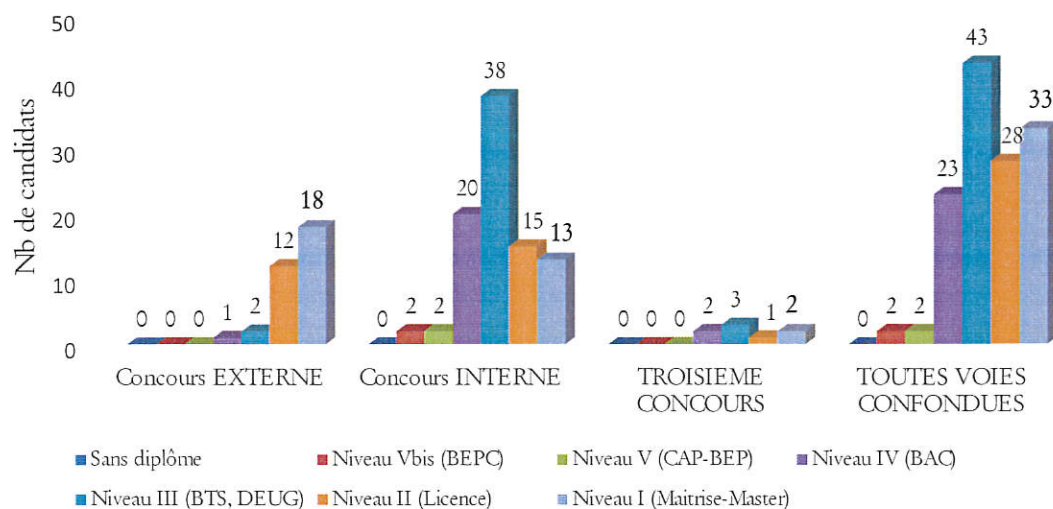
NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMISSIBLES** A PASSER
LES EPREUVES ORALES DU CONCOURS DE REDACTEUR - SESSION 2017



Après la réunion d'admission
du 16 février 2018



NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMIS** AU
CONCOURS DE REDACTEUR - SESSION 2017

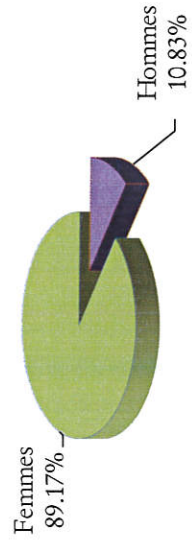


II) REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

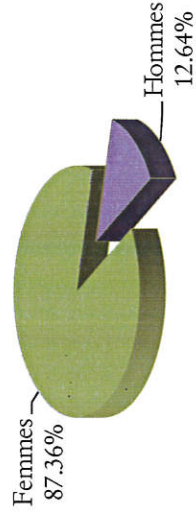
	Nb de candidats admis à concourir	Repartition par sexe des candidats admis à concourir	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 24/01/2018)	Repartition par sexe des candidats déclarés admissibles	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis 16/02/2018)	Repartition par sexe des candidats déclarés admis	Soit en Pourcentage
EXTERNE	544	468 femme(s) 76 homme(s)	86.03% de femme(s) 13.97% d'homme(s)	47	34 femme(s) 13 homme(s)	72.34% de femme(s) 27.66% d'homme(s)	33	26 femme(s) 7 homme(s)	78.79% de femme(s) 21.21% d'homme(s)
INTERNE	989	901 femme(s) 88 homme(s)	91.10% femme(s) 8.90% homme(s)	103	96 femme(s) 7 homme(s)	93.20% femme(s) 6.80% homme(s)	90	83 femme(s) 7 homme(s)	92.22% femme(s) 7.78% homme(s)
TROISIEME CONCOURS	92	80 femme(s) 12 homme(s)	86.96% de femme(s) 13.04% d'homme(s)	24	22 femme(s) 2 homme(s)	91.67% de femme(s) 8.33% d'homme(s)	8	8 femme(s) 0 homme(s)	100.00% de femme(s) 0.00% d'homme(s)
TOTAL	1625	1449 femme(s) 176 homme(s)	89.17% femme(s) 10.83% homme(s)	174	152 femme(s) 22 homme(s)	87.36% femme(s) 12.64% homme(s)	131	117 femme(s) 14 homme(s)	89.31% femme(s) 10.69% homme(s)

Après la réunion d'admissibilité du 24 janvier 2018

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

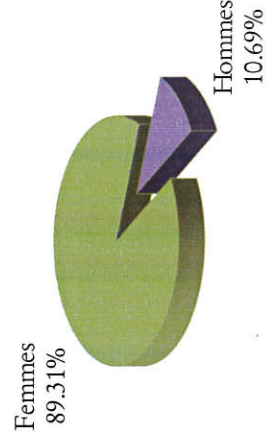


REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



Après la réunion d'admission du 16 février 2018

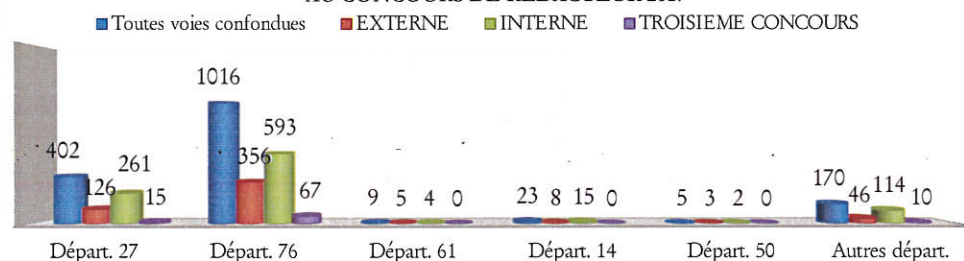
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



III) REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

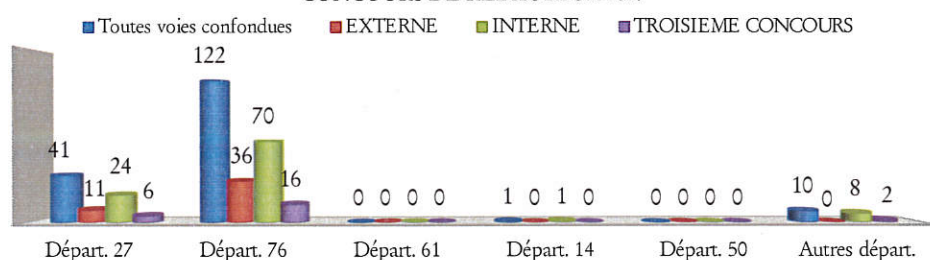
	Nb candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 24/01/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis (jury du 16/02/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	544	départ. 27	126	47	départ. 27	11	33	départ. 27	10
		départ. 76	356		départ. 76	36		départ. 76	23
		départ. 61	5		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	8		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	3		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	46		autres départements	0		autres départements	0
INTERNE	989	départ. 27	261	103	départ. 27	24	90	départ. 27	19
		départ. 76	593		départ. 76	70		départ. 76	63
		départ. 61	4		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	15		départ. 14	1		départ. 14	1
		départ. 50	2		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	114		autres départements	8		autres départements	7
TROISIEME CONCOURS	92	départ. 27	15	24	départ. 27	6	8	départ. 27	1
		départ. 76	67		départ. 76	16		départ. 76	6
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	10		autres départements	2		autres départements	1
TOTAL	1625			174			131		

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



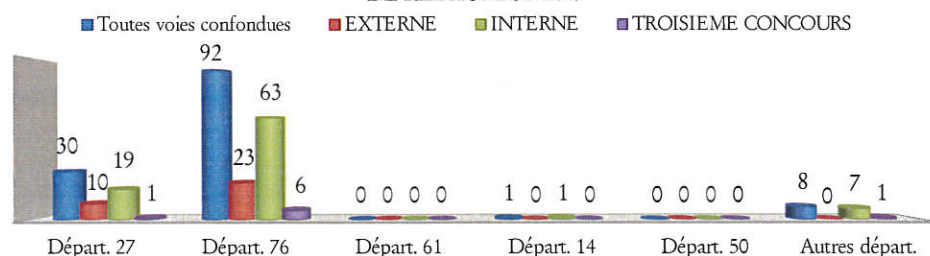
Après la réunion d'admissibilité du 24 janvier 2018

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



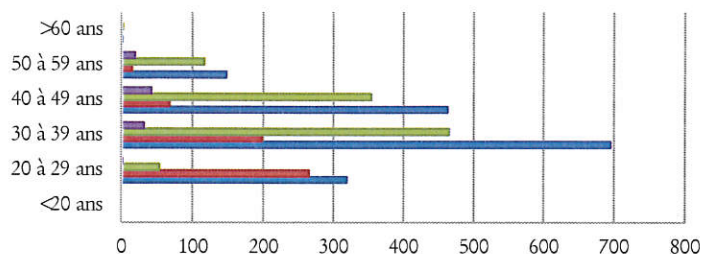
Après la réunion d'admission du 16 février 2018

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



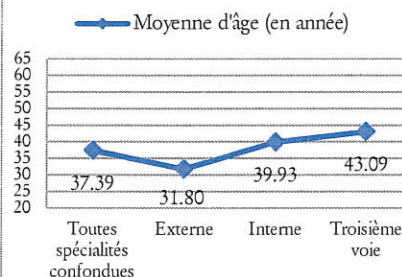
IV) REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



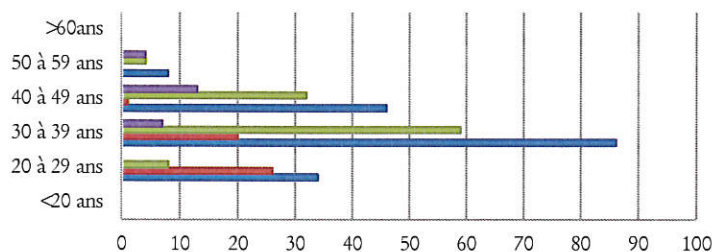
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60 ans
TROISIEME CONCOURS	0	1	31	42	18	0
INTERNE	0	53	465	354	116	1
EXTERNE	0	265	198	67	14	0
Toutes voies confondues	0	319	694	463	148	1

Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours de rédacteur 2017



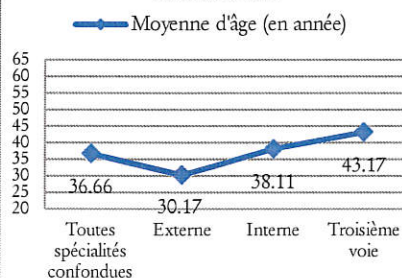
Après la réunion d'admissibilité du 24 janvier 2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



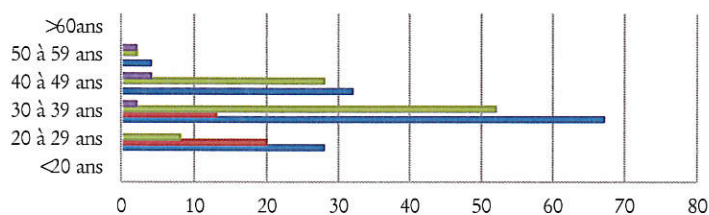
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	7	13	4	0
INTERNE	0	8	59	32	4	0
EXTERNE	0	26	20	1	0	0
Toutes voies confondues	0	34	86	46	8	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours de rédacteur 2017



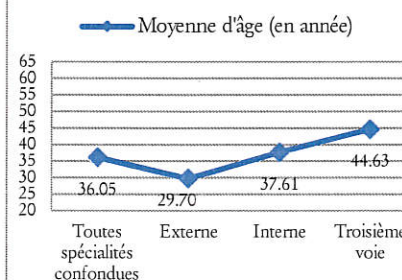
Après la réunion d'admission du 16 février 2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2017



	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	2	4	2	0
INTERNE	0	8	52	28	2	0
EXTERNE	0	20	13	0	0	0
Toutes voies confondues	0	28	67	32	4	0

Moyenne d'âge des candidats admis au concours de rédacteur 2017



Fait à Evreux, le 16 février 2018

La Présidente du Jury

Annie DERRESLE